



Dialogue interactif sur le compte-rendu oral de la Haute-Commissaire sur l'Ukraine

Genève, le 22 mars 2021

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

La Suisse remercie la Haute-Commissaire pour son compte-rendu ainsi que la Mission présente en Ukraine pour son précieux travail.

La Suisse salue l'accord sur les mesures pour renforcer le cessez-le-feu qui a pris effet en juillet 2020. Elle est toutefois préoccupée que les hostilités continuent de faire des victimes civiles et de causer des dommages aux objets civils. Elle appelle au respect complet du cessez-le-feu.

La pandémie de la Covid-19 continue d'avoir des effets particulièrement négatifs sur la population dans la zone de conflit à l'Est de l'Ukraine. La Suisse exhorte les responsables concernés de veiller à ce que les mesures prises pour faire face à la pandémie soient pleinement conformes à leurs obligations et engagements en matière de droits de l'homme. Elle exhorte aussi d'ouvrir tous les points de passage.

Le HCDH continue de se voir refuser l'accès aux lieux de détention dans les territoires non contrôlés par le gouvernement à l'Est de l'Ukraine. La Suisse appelle les acteurs concernés à accorder urgemment cet accès.

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembe 9-11, CP 194, 1211 Genève 20

Tél. +41 (0)58 482 24 24, Fax +41 (0)58 482 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve

La Suisse note avec inquiétude les transferts forcés de personnes, y compris de détenus, du territoire occupé de Crimée et de Sébastopol vers la Fédération de Russie. Elle rappelle que les déportations et transferts forcés, en masse ou individuels, sont contraires à la quatrième Convention de Genève et appelle la Russie à respecter ses obligations en matière de droit international humanitaire dans le territoire occupé.

Je vous remercie.